



Capinghem - Démarche participative

Pour une vision partagée du projet urbain
Compte rendu - Réunion 3 novembre 2018

3 novembre 2018, lancement de la démarche participative dans le secteur Humanicité

Introduction de Christian Mathon, maire de Capinghem, qui quitte la salle après son intervention.

Présentation du CAUE et de la démarche proposée aux habitants, par Fanny Frigout, directrice adjointe - cf. <http://carnets.s-pass.org/web/app.php/public/#visualisateur/2920>

La présentation intègre les réponses aux questions qui avaient été posées lors de la réunion du 27 octobre.

Une vingtaine de personnes sont présentes dont certaines avaient déjà participé à la réunion du 27 octobre.

Le CAUE fait passer une feuille pour que les personnes présentes y inscrivent leur nom et adresse électronique afin de partager plus facilement les informations entre les réunions.

Pour l'organisation des ateliers, le CAUE insiste sur la nécessité de connaître le nombre de participants. Six personnes répondent positivement pour le premier atelier OBSERVER.

Afin de pallier aux difficultés pour certains habitants de participer aux ateliers, il est rappelé qu'il est possible de suivre l'avancement de la démarche participative sur le site <http://carnets.s-pass.org/web/app.php/public/#visualisateur/2920> et qu'il est aussi possible de faire parvenir des contributions à l'adresse électronique ffrigout@caue-nord.com.

Temps des **Questions/Réponses** :

L'atelier IMAGINER

La question de la réelle possibilité pour les habitants d'influer sur le projet urbain de Capinghem est posée : certains d'entre eux expriment l'idée que les services techniques de la MEL imposeront leurs choix. Ils critiquent l'urbanisation du secteur Humanicité et craignent la poursuite de ce type d'aménagement.

Il est rappelé que la MEL peut imposer ses projets quand elle n'a pas d'interlocuteur en face d'elle, et que la MEL est dirigée par des élus et non des techniciens. Si la MEL a bien la

compétence Urbanisme, c'est une compétence qu'elle se doit d'exercer à l'écoute des territoires.

Un habitant précise que la MEL n'a pas que la compétence Urbanisme, mais aussi Habitat et Logement, Transports et Mobilité,...

La MEL a défini ses objectifs d'aménagement dans le SCoT, le PADD et le PLU2. Ces objectifs seront rappelés au début de l'atelier IMAGINER. Chaque outil réglementaire a fait ou fait l'objet d'une concertation avec les Communes et les habitants (encore en cours pour le PLU2).

Le PLU2 devrait être adopté en 2019. Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernant Capinghem pourront y être annexées ensuite.

L'importance des OAP est rappelée. Ce document permettra de faire passer les Zones à Urbaniser Différées (AUD) en Zones à Urbaniser Constructibles (AUC). Les règles inscrites dans les OAP s'imposeront alors à tous les aménageurs de la Zone. C'est donc un document essentiel pour l'urbanisation à venir.

L'atelier IMAGINER servira aussi à exprimer les attendus des habitants sur ces OAP, mais la démarche participative aujourd'hui proposée portera sur l'ensemble du territoire communal.

Les habitants souhaitent connaître le contenu de la délibération de la MEL passée en Conseil de Communauté et concernant la concertation qui sera mise en place sur Lomme et Capinghem.

Organisation des ateliers

Il est souhaité d'avoir des documents qui visualisent certains enjeux d'aménagement (ex. Situation des zones de nature qui entourent Capinghem).

Représentativité des habitants dans les ateliers

Les habitants expriment leur déception concernant le peu de participants à la réunion.

Très peu de « jeunes » sont présents contrairement à ce qui avait été imaginé, le secteur Humanité accueillant une population plus jeune que le secteur du Bourg.

En fait, parmi les personnes présentes à la réunion, seules trois d'entre elles habitent le secteur Humanité.

Le choix de la date de réunion (période de vacances scolaires) est évoqué pour expliquer ce manque de mobilisation, ainsi que le fait que le secteur est habité par des locataires qui bougent régulièrement.

Il est rappelé qu'il est nécessaire de faire connaître les dates retenues pour les ateliers dans le bulletin municipal, dans le site Internet communal et sur les panneaux d'information installés dans les quartiers. Une bache pourrait être installée sur un rond-point d'accès au secteur Humanité. Des habitants proposent de passer l'information à l'occasion de « L'assemblée des Habitants » qui se tiendra le mardi 6 novembre en soirée et qui rassemble beaucoup d'habitants du secteur Humanité.

La réunion prend fin après des échanges qui rappellent les inquiétudes exprimées lors de la réunion du 27 octobre dernier sur le réel impact que peuvent avoir les habitants dans l'aménagement urbain face au pouvoir de la MEL.